



**DEMANDE DE PERMIS
RÈGLEMENT RV-1739 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES D'ACCÈS ET DES
STATIONNEMENTS PRIVÉS PAR DES ENTREPRENEURS**

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR	
Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de l'entreprise :	
N° d'entreprise :	
PERSONNE RESSOURCE AFFECTÉE AU DÉNEIGEMENT N° 1	
Nom :	Prénom :
N° de téléphone :	Courriel :
PERSONNE RESSOURCE AFFECTÉE AU DÉNEIGEMENT N° 2	
Nom :	Prénom :
N° de téléphone :	Courriel :

IDENTIFICATION DU (DES) VÉHICULE(S)			
Liste des véhicules autorisés :			
<ul style="list-style-type: none"> - Tracteur (chargeur sur roues) avec une benne pouvant s'élever jusqu'à trois mètres de hauteur; - Tracteur muni d'une souffleuse; - Souffleuse automotrice; - Rétrocaveuse (pépine) avec chargeur; - Camionnette (pick-up) avec gratte lorsque l'entrepreneur possède au moins un des équipements précédemment mentionnés pour chacune de ses équipes de travail. 			
VÉHICULE	IDENTIFICATION (se référer à la liste)	IMMATRICULATION	MARQUE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

À JOINDRE AU FORMULAIRE LORS DE SA REMISE À L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE
Une preuve d'assurance accordant une couverture d'au moins 2 000 000 \$ indiquant la période de couverture
Une copie du certificat d'immatriculation pour chacun des véhicules
Acquitter les frais de 200 \$ pour un permis initial ou de 100 \$ pour un renouvellement annuel

CONDITIONS À RESPECTER
Installer des balises de déneigement et identifier celles-ci conformément à la réglementation
Aviser sans délai le directeur du Service des travaux publics lors de dommages causés à la propriété publique
Afficher, en tout temps, à l'intérieur du véhicule dans la partie inférieure gauche du pare-brise, la vignette d'identification afin de s'identifier auprès de l'autorité compétente
Aviser sans délai le Service des travaux publics lors d'un changement de véhicule/vignette
S'assurer que les personnes ressources affectées au déneigement puissent être jointes en tout temps
Se conformer à la réglementation en vigueur, notamment au Règlement RV-1739 relatif au déneigement des allées d'accès et des stationnements privés par des entrepreneurs

Signature _____

Date _____

RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA VILLE			
DATE DE RÉCEPTION DES DOCUMENTS :			
NUMÉRO DE VIGNETTE ATTRIBUÉ			
VÉHICULE 1		VÉHICULE 6	
VÉHICULE 2		VÉHICULE 7	
VÉHICULE 3		VÉHICULE 8	
VÉHICULE 4		VÉHICULE 9	
VÉHICULE 5		VÉHICULE 10	